

**LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE**

Séance du 11 avril 2024

Membres en exercice :

Date de la convocation: 02/04/2024

15

*Le onze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 00, s'est réunie sous la présidence de Alain RAYNALDY*

Présents : 14

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

**Présents** : Nathalie BONNAL, Gilles PASCAL, Sébastien RAYNAL, Alain RAYNALDY, Floriane GACHON, Marianne MOULIN, Christelle SUDRE, Bruno PIC, Benoît COURANT, Luc GODÉRIAUX-LEDRU, Jeanne VANOVERMEIRE, Patrice BRINGER, Alain COMPEYRON, Sébastien JACQUES

**Représentés** :**Excusés** : Céline HÉLIAS**Absents** :**Secrétaire de séance** : Gilles PASCAL**Objet : Approbation du compte administratif -2023 AUBERGE DE LACHAMP - DE\_2024\_015**

Le conseil municipal, réuni et présidé par Alain RAYNALDY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Nathalie BONNAL Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat de clôture						0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total cumulé	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Résultat définitif						0,00

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Date de transmission de l'acte: 25/04/2024

Date de réception de l'AR: 25/04/2024

048-200083335-DE\_2024\_015-DE

A G E D I

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
Nathalie BONNAL



Le secrétaire de séance,  
Gilles PASCAL



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 25 / 04 / 2024  
et publié ou notifié  
le 25 / 04 / 2024



Date de transmission de l'acte: 25/04/2024  
Date de reception de l'AR: 25/04/2024  
048-200083335-DE\_2024\_015-DE  
A G E D I